

DECISION N°117/2022

Dossier suivi par B.GAUBERT - bgaubert@onet-le-chateau.fr

Objet : Tarifs pour le bar du Café Culturel Le Krill

Le Maire de la commune d'Onet le Château ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délégation de pouvoirs consentie au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,

Considérant la nécessité de créer des tarifs pour le bar du Café Culturel Le Krill,

DECIDE

Article 1- Les tarifs du bar du Café Culturel Le Krill sont fixés comme suit :

Boissons	Prix
Café	1,00 €
Thé/Tisane	2,00 €
Chocolat chaud	2,50 €
Sirop	1,00 €
Limonade	2,00 €
Diabolo	2,50 €
Perrier	2,50 €
Coca cola	2,50 €
Orangina	2,50 €
Ice-Tea	2,50 €
Jus de fruits	2,50 €
Bière pression classique (15cl)	1,50 €
Bière pression classique (25cl)	2,50 €
Bière pression supérieure (15cl)	2,00 €
Bière pression supérieure (25cl)	3,00 €
Bière bouteille (33cl)	3,50 €
Verre de vin (Rouge, blanc, rosé)	3,00 €
Bouteille de vin (Rouge, blanc, rosé)	15,00 €
Verre de Ratafia	3,50 €
Bouteille de Ratafia	18,00 €
Gentiane d'Aubrac	3,00 €
Bouteille d'eau (0,5l)	0,50 €
Bouteille d'eau (1,5l)	1,00 €
Restauration	Prix
Planche fromage ou charcuterie	7,00 €
Planche mixte ou végétarienne	10,00 €
Barre Glacée	2,00 €
Glace	3,00 €
Gâteau / Friandise	2,00 €
En-cas / Snacking	5,00 €

Article 2. – D'appliquer ces tarifs à compter du 31 août 2022.

ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le destinataire peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 : l'absence de réponse au terme d'un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet).

ARTICLE 4 - Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Aveyron,
- Madame la Directrice de la Baleine pour exécution.

Onet-le-Château, le 29/08/2022

Reçu en Préfecture le : **01/09/2022**
Publié le : 01/09/2022

Le Maire,

Jean-Philippe KEROSLIAN

